

M. Meighen, l'un des membres du conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Copie des résolutions adoptées par l'Assemblée de la Ligue des nations à sa première session (novembre le 15 à décembre le 18, 1920).

Et aussi,—Rapport du secrétaire général de la première assemblée de la Ligue des nations sur le Travail du conseil.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections avis de l'élection de George Newcombe Gordon, écuyer pour le district électoral de Peterborough-Ouest.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à l'article 96, paragraphe 2, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et a constaté que les prescriptions de la règle 91 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De James A. M. Aikins, chevalier, et autres, pour une loi d'incorporation sous le nom de Association canadienne du barreau.

Des Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des Territoires du Nord-Ouest, pour une loi modifiant leur Loi d'incorporation.

Du Très Révérend Samuel P. Mathewson et autres, pour une loi constituant en corporation *The General Synod of the Church of England in Canada*.

De Lancing Belmont Campbell et autres, pour une loi d'incorporation sous le nom *Fidelity Company of Canada*.

De la compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne, pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour commencer et compléter les canaux qu'elle est autorisé à construire.

De la *James Maclaren Company, Limited*, pour une loi les autorisant à augmenter leur capital-actions, et pour d'autres objets.

De la *Dominion Life Assurance Company*, pour une loi à l'effet de modifier leur loi d'incorporation.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 3) Loi constituant en corporation *The Canadian Bar Association*.

Bill (No 4) Loi concernant *The Dominion Life Assurance Company*.

Bill (No 5) Loi constituant en corporation la Compagnie Fidélité du Canada.

Bill (No 6) Loi constituant en corporation *The General Synod of the Church of England in Canada*.

Bill (No 7) Loi constituant en corporation la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.

Bill (No 8) Loi concernant la Compagnie James Maclaren (à responsabilité limitée).

Lesdits bills sont lus la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre conformément à la règle 99.

Sur motion de M. Meighen,—Ordonné, que le nom de M. McDermand soit ajouté aux comités d'Agriculture et de Colonisation, des Bills Privés et des Ordres Permanents.

Sir George Foster, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 9) Loi modifiant la Loi des marques de commerce et dessins de fabrique, lequel est lu la première fois et la seconde lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre.